



L'AVENIR DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL SE DISCUTE EN SEANCES DE NÉGOCIATIONS VOUS AVEZ DIT NÉGOCIATIONS ?...

3 octobre 2017 : l'administration fixe un cadre strict à la négociation.

- Refus du passage de tous les Contrôleurs dans le corps de l'inspection du travail sans un concours réservé sur le modèle du PTE actuel. L'administration s'engage cependant à chiffrer la mesure de passage des CT en IT : 2,6 millions d'euros hors GVT.
- Refus de modification du PTE actuel, encadré à la fois budgétairement et par une disposition législative, mais proposition d'évolution à la hausse du nombre de promotions par liste d'aptitude.
- La DRH et la DGT s'engagent à ce que tous les Contrôleurs actuellement en section d'inspection et qui souhaitent y rester puissent continuer à occuper ce poste.
- Début des discussions sur les seules pistes statutaires. **La Cfdt a été la seule OS à vouloir aborder le statutaire en lien avec les parcours professionnels, l'un et l'autre pouvant se lier.**

10 novembre 2017 : l'administration indique ses pistes statutaires.

- Passage dans le corps des Secrétaires Administratifs (SAMAS) avec une promotion rapide en Attaché, par liste d'aptitude, envisagée suite à une expérience plus valorisée que les SAMAS. Mais la DRH évoque un risque de climat social concurrentiel avec les SAMAS pour ne pas appuyer cette solution.
- Evolution réglementaire pour avoir accès au corps des Attachés, par concours interne et réservé. Mais la DRH ferme aussitôt la porte en citant une DGAFP hostile à toute évolution de ce type.
- Accès à une grille indiciaire « petit A » sur le modèle des CIGEM Sociaux (Assistantes Sociales) avec un indice brut terminal à 736 (contre 707 actuellement). C'est la piste qui a la préférence de la DRH. Les OS demandent une grille indiciaire « A type » sur le modèle des Attachés. Réponse : refus certain du Guichet Unique (DGAFP et Direction du Budget).
- Amélioration du taux de promotion par liste d'aptitude fixé à 1/5^{ème} des postes ouverts par concours (50 en 2018, soit 10 actuellement), à 25% ou 30 % à compter de 2020 (soit 12 ou 15 : un gain de 2 à 5 promotions supplémentaires par an). Trop peu disent les OS.
- Rénovation du concours interne : sans plus de précision.
- **La Cfdt est la seule OS à proposer de prendre en compte l'avis des premiers intéressés : les agents Contrôleurs du travail.**
- La DRH s'engage à porter à la Ministre la demande unanime des OS quant au chiffrage budgétaire par Bercy du reclassement de tous les Contrôleurs dans le corps de l'inspection.

11 janvier 2018 : lancement d'une pétition intersyndicale unitaire sur le « basculement de tous les Contrôleurs du travail, qui le souhaitent, en inspecteurs du travail à la fin du PTE, selon des modalités à définir ».

18 janvier 2018 : l'administration n'a pas de retour de la Ministre. La DRH propose d'aborder les parcours professionnels. Les OS indiquent qu'il est incohérent d'évoquer les parcours tant qu'on ne peut fixer d'orientation sur les pistes statutaires en l'absence d'un retour de la Ministre. La négociation est suspendue à ce retour.

26 janvier 2018 : la  lance un sondage auprès des premiers intéressés : les Contrôleurs du travail.

27 février 2018 : lors du CTM les OS apprennent que la DRH a porté devant la Ministre plusieurs hypothèses d'évolution statutaire, contrairement à son engagement auprès des OS.

13 mars 2018 : l'ensemble des OS quitte le CTM pour se déplacer au Cabinet afin d'être entendues sur les négociations relatives aux Contrôleurs du travail.

26 mars 2018 : les OS sont reçues par le Directeur de Cabinet de la Ministre. La pétition intersyndicale, qui a recueilli 2 200 signatures d'agents, est remise. Malgré cela :

- Refus d'envisager une solution pour les Contrôleurs d'ici 2020, c'est-à-dire tant que le PTE est en vigueur jusqu'en 2019.
- Refus de passer dans le corps de l'inspection du travail les 990 Contrôleurs dans les services à l'issue du PTE.
- L'hypothèse d'une mesure à l'horizon 2024 est envisagée pour une petite partie des quelques 400 Contrôleurs estimés dans les services, après la masse des départs en retraite entre 2020 et 2024.

12 avril 2018 : la  rappelle son engagement lors du « Ministère fort » en faveur d'un PTE massif en 5 ans pour tous les Contrôleurs du travail, avec ouverture d'une liste d'aptitude, tout en demandant déjà une solution statutaire pour les Contrôleurs à l'issue du PTE. Aujourd'hui nous proposons un nouveau PTE sur la période 2020-2024, avec une promotion paritaire entre la liste d'aptitude et le concours réservé. Des OS qui étaient opposées au PTE en 2014 y sont maintenant favorables...

31 mai 2018 : la DRH indique ses propositions statutaires pour la période 2020-2022.

- Hausse des postes ouverts au concours interne jusqu'à 40% (avec réduction de la part du concours externe), en fonction du nombre de départs en retraite, tout en restant dans le schéma d'emploi fixé. 10 postes supplémentaires par an pourraient alors être envisagés par rapport à la situation actuelle. Soit 2 fois plus que la proposition de novembre 2017.
- Relever le nombre de promotions par liste d'aptitude, avec l'organisation d'un examen professionnel. La DRH ne peut chiffrer en séance le nombre de postes supplémentaires. On est au-dessus de la proposition de début de négociation.

Cfdt:

- Renforcement de la préparation du concours interne en envisageant un cycle préparatoire. L'administration a précisé sa proposition de « rénovation du concours interne » formulée en début de négociation.
- Préparer les Contrôleurs qui souhaitent être détachés dans le corps des Secrétaires Administratifs à l'examen professionnel d'Attaché. Ce qui peut permettre à des agents ne souhaitant pas faire leur carrière à l'inspection du travail d'avoir un débouché, qui reste cependant aléatoire.

Cfdt:

La **CFDT constate que l'administration ouvre un peu plus de postes que lors de sa proposition initiale de novembre 2017, mais c'est encore insuffisant par rapport aux besoins des services. Déjà les propositions statutaires pourraient être élargies à une période 2020-2024 avec une clause de revoyure au 1^{er} semestre 2022 pour dresser un bilan et préparer les mesures applicables après 2024.**

LA CFDT VEUT MIEUX POUR LES AGENTS !

Cfdt:

La **CFDT a avancé plusieurs pistes lors des négociations :**

- Créer **un dispositif de formation professionnelle valorisante**, permettant d'être promu inspecteur du travail. Si cela demande l'adaptation d'une offre de formation qui existe actuellement (celle des lauréats CRIT), elle nécessite un fort accompagnement dans les services, ce qui en période de politique de sous-effectifs apparaît difficile à mettre en œuvre. L'administration n'a pas répondu, ou alors sa réponse consiste dans le renforcement de la préparation du concours interne.
- Poursuivre **un nouveau PTE sur la période 2020-2024, avec élargissement des promotions par liste d'aptitude** afin de pouvoir valoriser tous les parcours professionnels des Contrôleurs.

En 2020 pas plus de 1 000 Contrôleurs (estimation haute) resteront dans les services. Ils ne seront plus que 400 en 2024 (estimation haute toujours).

Un nouveau PTE, même avec un volume de promotions égal à la moitié de celui du PTE actuel (1 540), mais avec une liste d'aptitude élargie à 125 sur un total de 250 promotions annuelles (dispositif actuel), est la solution idéale qui permet de valoriser le parcours professionnel de l'ensemble des Contrôleurs, en leur offrant des perspectives élargies pour leur avenir professionnel.

Le système d'inspection du travail a besoin de ces agents déjà formés à l'expérience reconnue par leurs pairs !

Entre 2020 et 2022, 422 inspecteurs partiront à la retraite (estimation DRH) : ce n'est pas au rythme actuel des postes ouverts que le SIT pourra fonctionner... Le risque est donc de se retrouver avec un corps comportant proportionnellement beaucoup de directeurs et directeurs adjoints par rapport aux besoins en agents de contrôle, quand 479 Contrôleurs seront partis en retraite entre **2020 et 2022. Sur cette période les services devront faire avec 901 agents en moins !**

Il faudra nous expliquer comment les missions pourront continuer à être remplies. A moins de les abandonner ?... Un moins disant social que la CFDT ne peut accepter !

Cfdt:

Pour la **CFDT l'administration doit garantir l'avenir du système d'inspection du travail en revoyant à la hausse ses propositions !**